Cahiers DIALOG

Cahier nº 2011-03. Synthèse du séminaire international

Écojustice, éducation relative à l'environnement et enjeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives

Isabel Orellana et Marie-Ève Marleau

Montréal 2011

INRS
Université d'avant-garde

DIALOG
Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network
Red de investigación y de conocimientos relativos a los pueblos indígenas

www.reseaudialog.ca

Cahiers DIALOG
Cahier DIALOG n° 2011-03. Synthèse du séminaire international
Titre : *Écojustice, éducation relative à l'environnement et enjeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives*
Auteures : Isabel Orellana et Marie-Ève Marleau
Éditeur : Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Institut national de la recherche scientifique (INRS)
Lieu de publication : Montréal
Date : 2011

Isabel Orellana
Professeure au département d'éducation et pédagogie, membre de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Marie-Ève Marleau
Détentrice d'une maîtrise en éducation, membre de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Éditique
Céline Juin, Centre Urbanisation Culture Société, INRS

Révision linguistique
Catherine Couturier, Centre Urbanisation Culture Société, INRS

Diffusion
DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Institut national de la recherche scientifique
Centre Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec, Canada H2X 1E3
reseaudialog@ucs.inrs.ca

Organismes subventionnaires
DIALOG – Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones est subventionné par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG

INRS
Université d'avant-garde

ISSN : 2291-4188 (imprimé)
ISSN : 2291-4196 (en ligne)
ISBN : 978-2-89575-260-8
Dépôt légal : 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

DIALOG

Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network
Red de investigación y de conocimientos relativos a los pueblos indígenas

www.reseaudialog.ca

Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones — DIALOG — est un forum d'échange novateur entre le monde autochtone et le monde universitaire fondé sur la valorisation de la recherche et la coconstruction des connaissances et voué au développement de rapports sociaux justes, égalitaires et équitables. Regroupement stratégique interuniversitaire, interinstitutionnel, interdisciplinaire et international créé en 2001, DIALOG est ancré à l'Institut national de la recherche scientifique (une constituante de l'Université du Québec). Subventionné par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), DIALOG réunit plus de 150 personnes et bénéficie de l'étroite collaboration de plusieurs partenaires universitaires et autochtones.

Les membres de DIALOG proviennent d'horizons disciplinaires multiples, partagent des pratiques et des intérêts de recherche diversifiés et ont pour objectif commun l'avancement des connaissances pour une société plus égalitaire et une reconnaissance à part entière des cultures, des droits, des valeurs et des visions du monde des Premiers Peuples. Par ses activités d'animation scientifique, ses programmes de soutien à la recherche collaborative et partenariale, à la formation et à l'édition, ses initiatives en matière de mobilisation des connaissances, ses dispositifs de diffusion et ses banques de données interactives, DIALOG contribue à la démocratisation des savoirs relatifs au monde autochtone à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. À l'heure de la société du savoir, DIALOG participe à la promotion de la diversité culturelle et à sa prise en compte dans le projet du vivre ensemble. Le mandat de DIALOG comporte quatre volets :

- **Contribuer** à la mise en place d'un dialogue constructif, novateur et durable entre l'université et les instances et communautés autochtones afin de dynamiser et de promouvoir la recherche interactive et collaborative.

- **Développer** une meilleure compréhension des réalités historiques, sociales, économiques, culturelles et politiques du monde autochtone, des enjeux contemporains et des relations entre Autochtones et non-Autochtones en misant sur la coconstruction des connaissances et en favorisant la prise en compte des besoins, perspectives et approches des Autochtones en matière de recherche et de politiques publiques.

- **Soutenir** la formation et l'encadrement des étudiants universitaires, et plus particulièrement des étudiants autochtones, en les associant aux activités et réalisations du réseau et en mettant à leur disposition des programmes d'aide financière et des bourses d'excellence.

- **Accroître** l'impact scientifique et social de la recherche relative aux peuples autochtones en développant de nouveaux outils de connaissance afin de faire connaître et de mettre en valeur ses résultats au Québec, au Canada et à travers le monde.

Partenaires | Partners | Socios

INRS Université d'avant-garde
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université Concordia University
UQÀM
University of Alberta
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
FAQNW Femmes Autochtones du Québec inc.
Société de développement des Naskapis
Institut Tshakapesh
Conseil tribal Mamuitun
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
Val-d'Or Native Friendship Centre
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Cesder PRODES, A.C. Centro de Estudios para el Desarrollo Rural, Mexique
Observatorio de Derechos de los Pueblos Indígenas, Chili

Fonds de recherche sur la société et la culture Québec
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Canada

Table de matières

Introduction 1

Section 1 : Contexte et thématique 4

1.1 La dimension structurante : un modèle économique dominant 4
1.2 La dimension environnementale 5
1.3 La dimension sociale et communautaire 5
1.4 La dimension culturelle et autochtone 6

Section 2 : Privilèges juridiques, politiques et économiques pour les entreprises au détriment du respect des droits humains et autochtones 7

2.1 Conférenciers et conférencières invités 7
2.2 Discussions et réflexions 9
2.2.1 Exploitation des ressources naturelles dans un contexte de globalisation économique 9
2.2.2 Asymétrie et iniquité socio-écologique entre les entreprises et les communautés 11
2.2.3 La résistance autochtone et l'action éducative 13

Perspectives 18

Bibliographie 19

Annexe 1 Affiche de la table ronde 20

Annexe 2 Conférence d'ouverture 21

Annexe 3 Résumé de la recherche 23

Annexe 4 Rapport final de la niche thématique Éducation relative à l'environnement et équité socio- écologique 25

Introduction

La table ronde *Écojustice, éducation relative à l'environnement et enjeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives* s'est tenue le 11 mai 2009 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), grâce à un financement du Réseau DIALOG, dans le cadre du projet de recherche *Théories et pratiques de l'éducation relative à l'environnement au sein de mouvements de résistance et liens aux droits humains : le cas des dynamiques sociales face aux projets miniers à risque*[1].

Ce projet porte sur la signification de l'éducation relative à l'environnement (ERE) au sein des mouvements sociaux de résistance dans un contexte de déploiement des transnationales extractives et d'iniquité socio-écologique. Ceci est exploré dans le cas particulier des dynamiques sociales critiques associées au développement de projets miniers à risque où sont soulevées les questions de qualité de l'environnement, de santé et de qualité de vie, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'eau et aux processus de développement endogène. Elle se centre sur les mouvements sociaux de résistance qui portent les initiatives de protection et de défense des écosystèmes, des richesses naturelles, du patrimoine, des droits humains et droits autochtones face à ce type de projet. Cette recherche se propose de caractériser les acteurs de ce mouvement, de cerner les enjeux épistémologiques, éthiques, stratégiques, éducatifs et pédagogiques associés aux efforts éducatifs déployés, dont des pratiques de communauté d'apprentissage, qui semblent être privilégiées dans de telles situations critiques, ainsi que les points de convergence entre l'éducation relative à l'environnement et l'éducation aux droits humains et aux droits autochtones.

L'apport de cette table ronde a été particulièrement enrichissant en ce sens, tout comme pour dresser un portrait du contexte où ces situations ont lieu et pour mettre en évidence les caractéristiques des dimensions sociale, environnementale, économique et culturelle de celles-ci. Finalement, cette recherche se propose d'identifier des pistes de développement d'une éducation relative à l'environnement contextuellement appropriée et qui converge avec les préoccupations de droits humains et de droits autochtones. Deux études de cas sont analysées dans ce cadre : les dynamiques en place face au projet de mine à ciel ouvert Malartic, dans le bassin versant de la rivière Harricana, en Abitibi-Témiscamingue (Québec) et le mouvement de résistance sociale au mégaprojet minier Pascua Lama, dans le bassin versant de la rivière Huasco, au Chili qui est implanté sur une partie du territoire ancestral de la communauté autochtone Diaguita Huascoaltina. La table ronde a permis d'explorer en particulier le deuxième de ces cas. Plus précisément, les objectifs poursuivis par cette table ronde ont été :

- d'explorer et approfondir la problématique générale et spécifique de la recherche pour mieux la cerner;

[1] Cette recherche, financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2009-2012) est dirigée par Isabel Orellana, professeure au Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, chercheure membre du réseau DIALOG et chercheure associée de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'Université du Québec à Montréal et dont la titulaire, Lucie Sauvé participe comme cochercheure de ce projet.

- de dégager des nouvelles compréhensions et significations des situations d'équité socio-écologique, des droits humains et droits autochtones dans un contexte d'implantation de mégaprojets miniers de transnationales qui font l'objet de la recherche prévue;
- de faire émerger des nouvelles questions de recherche;
- de préciser l'étude de cas de la mobilisation sociale face au mégaprojet minier Pascua Lama à la frontière entre le Chili et l'Argentine;
- d'apporter des éclairages en vue de choix méthodologiques culturellement appropriés.

Cette table ronde vise également à :

- consolider des collaborations de recherche avec certains des invités, avec lesquels la responsable principale de cette table ronde avait déjà réalisé des activités de recherche, soutenues également par DIALOG;
- établir un partenariat de recherche qui sera déterminant pour le développement de l'étude prévue.

Cette activité a compté sur la participation d'invités spéciaux d'organismes latino-américains qui œuvrent dans le domaine de la recherche et de l'intervention sur les problématiques socio-écologiques et les droits autochtones associés aux mégaprojets industriels. Des représentants de communautés autochtones d'Amérique Latine et de Papouasie Nouvelle-Guinée affectées par ce type de développement industriel y ont également participé. Parmi les invités spéciaux, la présence de Nancy Yáñez, co-directrice de l'Observatoire de droits citoyens et autochtones du Chili, partenaire de DIALOG, a été particulièrement appréciée. La contribution des participants au processus de construction de connaissances dans le domaine des droits autochtones et des droits socio-écologiques est reconnue et valorisée à l'échelle nationale et internationale. Leurs réflexions ont été un apport significatif dans la perspective de la recherche CRSH envisagée.

Environ 80 participants, dont des chercheurs, des étudiants, des représentants d'organismes communautaires, des représentants de la communauté autochtone Mohawk du Québec et des membres chercheurs et étudiants du réseau DIALOG y ont participé. Cela a permis d'explorer et de partager des réflexions autour des enjeux socio-écologiques, culturels et communautaires qui confrontent les communautés face au déploiement des transnationales minières, et plus spécifiquement, en contexte autochtone. Les efforts mis de l'avant pour y faire face, entre autres dans le cas « Pascua Lama » sur lequel se penche la recherche à laquelle est associée cette activité, ont été abordés. Les défis éducatifs issus d'une telle situation, dans le contexte actuel de globalisation économique, dont les transnationales extractives sont le corollaire, ont également été partagés. La table ronde a été un moment riche de partage de réflexions, de discussions interdisciplinaires et de dialogues de savoirs qui a permis de mettre à contribution les apports des invités et des participants vers des compréhensions plus éclairées des complexes réalités sur lesquelles se penche la recherche ci-dessus évoquée.

Les invités de cette table ronde détiennent des expertises complémentaires d'une grande pertinence en ce qui a trait à la mobilisation des connaissances concernant les questions autochtones, particulièrement dans des contextes de conflits socio-écologiques vis-à-vis des tentatives de développement industriel à grande échelle (dans les secteurs minier, forestier

et des pêcheries). Ils ont apporté un regard global et systémique sur ces questions, enrichi à partir des particularités de la réalité des peuples autochtones d'Amérique latine et de Papouasie Nouvelle-Guinée.

Organisée en partenariat avec la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine[2], cette table ronde a également reçu l'appui financier du Département d'éducation et pédagogie de l'UQAM, d'Inter-Pares, du CSN International et du Conseil Central Montréal Métropolitain. À noter également que cette table ronde a constitué une des activités parallèles de la niche thématique *Éducation relative à l'environnement et équité socio-écologique*, l'une des douze thématiques du 5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement « Vivre ensemble sur Terre » qui a eu lieu au Palais des Congrès de Montréal du 10 au 14 mai de cette même année[3]. Un accent particulier a été mis dans cette niche sur les enjeux d'iniquité socio-écologique associés à l'exploitation accélérée des richesses naturelles, et les impacts sur les communautés locales et autochtones.

[2] La Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine est constituée d'organisations non gouvernementales québécoises œuvrant dans les domaines de la justice socio-environnementale, de la coopération internationale et des droits humains, de même que des groupes de recherche œuvrant dans les domaines de l'éducation relative à l'environnement, de la responsabilité sociale et du développement durable. Les membres de la coalition convergent autour de préoccupations communes sur les impacts socio-environnementaux et sur les droits humains et autochtones associés au déploiement accéléré des transnationales, en particulier du domaine extractif et plus spécifiquement, minier.

[3] Ce Congrès mondial, coprésidé par la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'Université du Québec à Montréal et du Lakehead University (Ontario) et co-organisé par l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) et le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement (EECOM) a réuni environ 2 200 invités de 123 pays différents.

Section 1 : Contexte et thématique

C'est dans un contexte de globalisation économique et de consolidation de ce processus dans les dernières décennies que les transnationales extractives se déploient de façon accélérée et en toute impunité. Il s'agit d'une tendance qui répond à des intérêts économiques qui ne tiennent pas compte des besoins, des problèmes, des désirs et des intérêts des communautés des territoires convoités. Les activités extractives affectent comme jamais auparavant les territoires autochtones, les écosystèmes fragiles et uniques, les territoires protégés et les réserves naturelles (Echavarría 2001). Pour les peuples autochtones, ce phénomène a généré des processus de détérioration de leur qualité de vie, qui rend encore plus critique la situation de discrimination et de marginalisation déjà présente dans leurs réalités. L'impact des mégaprojets industriels, particulièrement extractifs et miniers, a impliqué l'implantation de modes de vie exogènes, issus de cultures dominantes, qui affectent l'identité de ces communautés.

La vie communautaire devient habitée par de nouvelles tensions, par la méfiance, la division, par des conflits et la recrudescence aiguë de problématiques sociales dont la corruption, la délinquance, la prostitution, l'alcoolisme (McDonald 2009). Les conséquences des activités de l'industrie minière de grande envergure sont des plus contaminantes et dévastatrices et souvent irréversibles pour les régions et les communautés où leurs projets sont implantés (Ericson *et al*. 2008). La multiplicité des risques associés à la méga-industrie minière menace la santé des écosystèmes et des êtres vivants, dont les humains. La détérioration des écosystèmes, la contamination et l'épuisement des sols et des eaux s'associent à une importante dégradation de la qualité de vie des communautés affectées, souvent autochtones, et ce, en dépit du mirage de la création d'emplois et du progrès et des mesures de responsabilité sociale et de développement communautaire annoncées par ces entreprises lors de leur installation. Des situations critiques d'injustice socio-écologique sont générées et constituent des menaces pour les droits humains et les droits autochtones.

Une synthèse de ces problématiques, abordées plus largement à travers le programme de la table ronde (voir l'affiche à l'annexe 1) a été proposée dans la conférence d'ouverture de celle-ci, prononcée par Isabel Orellana (voir l'annexe 2). Cette conférence a permis de situer le contexte et la thématique de la table ronde *Écojustice, Éducation relative à l'environnement et enjeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives.* Les principaux éléments sont présentés brièvement dans les sections qui suivent[4].

1.1 La dimension structurante : un modèle économique dominant

L'adoption d'une vision de critique sociale sur les enjeux très actuels qui concernent l'équité socio-écologique, le développement, l'exploitation des richesses naturelles et le déploiement des transnationales, entre autres, est nécessaire, voire urgente. La réalité frappe, bouleverse et perturbe devant l'expansion du système marchand actuel qui domine, et elle ne peut laisser personne indifférent ni à l'écart. Ce système se présente comme une nouvelle époque de conquête et pour certains auteurs (Hours et Selim 2007, entre autres) comme une nouvelle époque de colonisation, où des politiques commerciales, économiques,

[4] Ces éléments ont également fait l'objet d'une synthèse de recherche distribuée aux participants et aux invités de la table ronde (Orellana *et al*. 2009).

financières et culturelles sont mises en place par certains groupes ou institutions transnationales pour dominer diverses régions et pays moins puissants économiquement. Ceci se traduit par la recherche d'une répartition des richesses du monde par des grandes corporations transnationales qui accumulent sans cesse des richesses et du pouvoir au sein d'un processus qui apparaît comme une escalade de croissance déchaînée sans fin, sans égard aux besoins sociaux et humains, d'une croissance que Javier Pérez de Cuellar a qualifié d'une « croissance sans âmes ».

1.2 La dimension environnementale

Nombreuses sont les communautés locales et autochtones qui subissent, non seulement les impacts de la marginalité sociale, mais aussi les impacts environnementaux du développement industriel extractif de grande envergure. Les exploitations minières, qui sont de type à ciel ouvert, génèrent une destruction généralisée des écosystèmes et des paysages, le déplacement d'énormes quantités de sol, l'interruption des cycles naturels des sols, de l'eau et des organismes vivants, une production importante de résidus dangereux et de poussières toxiques en suspension (Rodríguez Pardo 2004; AECO-AT 2001; Montenegro 2003). La couche superficielle du sol, qui demeure relativement intacte lorsqu'il s'agit d'extraction souterraine, est dans ce cas altérée de façon irréversible. Les aquifères et les cours d'eau risquent fortement la contamination par l'utilisation de produits toxiques tel que le cyanure (une utilisation déjà dénoncée dans la Déclaration de Berlin de l'an 2000[5] et qui a fait l'objet d'une résolution au Parlement européen sur l'interdiction générale d'utilisation de technologies à base de cyanure en mai 2010[6]), requis pour la séparation du minerai de la roche, et par l'utilisation de divers métaux lourds (McDonald 2009 ; Ramírez Torrejón 2005). L'écoulement d'eau contaminée par des particules toxiques atteint les cultures agricoles et les terres d'élevage, pénétrant ainsi la chaîne alimentaire. Il y a également des risques de drainage minier acide (McDonald 2009). La faune et la flore en sont affectées (Villagrán 2006) et la santé de personnes mise en péril. La disponibilité en eau douce, et particulièrement dans les zones où les réserves sont précaires est dangereusement affectée par l'énorme volume d'eau nécessaire à l'exploitation. Des montagnes de matériel concassé non compacté contaminé sont créées et s'accumulent dans ce qu'on appelle un parc à résidus miniers (Orellana et Marleau 2007). Les communautés restent souvent aux prises avec des sites à résidus miniers abandonnés, dont ni les entreprises minières ni les gouvernements ne se tiennent responsables.

1.3 La dimension sociale et communautaire

Les mégaprojets miniers contribuent à une déconstruction sociale et une érosion culturelle des communautés qui vivent dans les localités où s'installent ces activités affectant et altérant sérieusement leurs modes traditionnels (Manzella et Lusiani 2008; Carrere 2004). Cette situation est particulièrement critique dans les communautés autochtones qui sont généralement les principales affectées par ces projets. La méga-industrie minière et ses modes de fonctionnement de travail et technologique ont un impact important sur les dynamiques sociales et communautaires locales. Ceci se manifeste par des divisions, des ruptures, des conflits où la méfiance, la discorde, et même, la délation s'installent, des

[5] KORTE et COULSTON. 2002. The Berlin Declaration on Gold Mining. Further Observations and Comments on the Cyanide Process to Produce Gold, *Ecotoxicology and Environmental Safety 51*: 77-78.

[6] PARLEMENT EUROPÉEN. 2010. Résolution du Parlement européen du 5 mai 2010 sur l'interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière de l'Union européenne. Consulté en novembre 2010 sur : http://www.europarl.europa.eu...

tensions et des migrations, affectant profondément les relations que les habitants et les communautés entretiennent avec la terre, le territoire et le milieu de vie (Orellana et Marleau 2007). Les entreprises profitent de cette situation en y gagnant des avantages et la renforcent par leurs tentatives de séduction, d'achat de volontés et de captation d'appuis à leurs projets à travers des promesses, des menaces, du chantage (Ubal 2008). Des communautés affectées vont même jusqu'à dénoncer des stratégies de brutalité, d'agression et d'attentats mises en œuvre ou encouragées par les entreprises (CEDHA 2006, Salinas et Karmy 2008, Orellana et Marleau 2007). On constate une perturbation majeure de la paix sociale, de la vie communautaire, de la solidarité entre les membres des communautés, des valeurs traditionnelles (Ubal 2008), et des organisations sociales bouleversées (Carrere 2004). Les impacts économiques et sociaux ont également une forte incidence sur les maladies psychosociales des populations (McDonald 2009). Par ailleurs, la criminalisation de la protestation sociale sévit dans plusieurs régions où s'installent des projets miniers, et ce, malgré la légitimité d'une résistance sociale qui fait face aux violations des droits humains fondamentaux comme le droit à une alimentation saine, à la santé et à une vie digne et de qualité (Amnistie Internationale 2006).

1.4 La dimension culturelle et autochtone

Une grande partie des activités minières sont développées sur des territoires appartenant à des communautés autochtones ou sur des terres ancestrales, parfois territoires en litige, revendiquées par les communautés autochtones comme les leurs sur la base de la propriété ancestrale, ce qui peut provoquer l'émergence de conflits importants (Yáñez et Molina 2008). Les populations où s'installent ce type de projets vivent parfois dans des régions éloignées, géographiquement éparses, dans de petites agglomérations rurales, souvent près de cours d'eau et se consacrent à des activités traditionnelles ou ancestrales qui se voient perturbées par les activités minières, et ce, dès la phase de prospection. Ces populations subissent dans certains cas le déplacement forcé et vivent le déracinement des terres ancestrales, la perte d'autonomie sur leurs territoires, la destruction de sites sacrés et du patrimoine historique et culturel. Les cultures des régions affectées se voient transformées (Carrere 2004) ; l'introduction des mégaprojets miniers implique l'implantation de modes de vie exogènes, issus de cultures dominantes, qui affectent profondément l'identité de ces communautés. Les constats de violations du droit à l'eau, à la terre, à un milieu de vie sain, du droit à une information complète et au consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones (principe adopté en janvier 2005 au Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones) sont de plus en plus fréquents.

Dans ce contexte, divers acteurs sociaux tentent de résister et de développer des initiatives pour que la voix des communautés affectées, dont celle des Autochtones, soit entendue, reconnue et légitime. Les efforts de résistance déployés sont de nature juridique, politique, scientifique et même éducative. Ils visent à soutenir les communautés et contribuer à la défense de leurs droits face aux grandes entreprises et aux autorités souvent complices de ce qui apparaît comme un saccage. Ces efforts méritent d'être connus, partagés, diffusés, analysés. L'organisation d'une table ronde a permis d'alimenter la réflexion sur le phénomène de la globalisation économique et sa mise en œuvre par l'implantation accélérée des transnationales qui se déploient dans diverses régions du monde pour s'approprier des richesses naturelles au détriment des populations, des Autochtones et de l'environnement.

Section 2 : Privilèges juridiques, politiques et économiques pour les entreprises au détriment du respect des droits humains et autochtones

2.1 Conférenciers et conférencières invités

Nancy Yáñez, avocate et chercheure, co-directrice de l'Observatoire des droits autochtones et citoyens du Chili et professeure à l'École de droit de l'Universidad de Chile. Elle détient une expertise exceptionnelle en matière de droits autochtones, particulièrement en ce qui concerne le développement de procédures légales de défense de ces droits face aux mégaprojets de développement industriel, dont des projets miniers, spécifiquement en lien au droit à l'eau. Elle est avocate et chercheure dans ce domaine, reconnue au niveau national (Chili) et latino-américain. Elle est l'auteure d'ouvrages encyclopédiques sur la communauté autochtone Diaguita et co-auteure du récent ouvrage *La gran minería y los derechos indígenas en el norte de Chile*. Elle est membre partenaire de DIALOG.

Javier Rodríguez Pardo, journaliste, professeur de journalisme, recherchiste, auteur de nombreuses publications sur les transnationales minières et leurs impacts socio-environnementaux et sur les droits humains. Il est un expert reconnu au niveau national (Argentine) et latino-américain dans ce domaine et un ardent défenseur des droits des communautés et des peuples originaires face à l'implantation des transnationales extractives. Il est un conférencier renommé sur ces sujets et leader des mouvements sociaux de résistance face à ces entreprises en Argentine. Il a été fondateur de trois ONGs écologistes de niveau national dont le Réseau National d'Action Écologiste-RENACE, duquel il est présentement le coordonnateur.

Marcel Claude, économiste, professeur d'économie dans diverses universités du Chili. Il a été directeur de la Faculté d'économie et de gestion de l'Universidad Academia Humanismo Cristiano, Chili. Il est aussi chroniqueur sur les questions environnementales et économiques dans plusieurs médias chiliens. Il est un excellent conférencier et se démarque par son parcours professionnel et ses écrits, dont ses livres *El Retorno de Fausto*; *Incorrectamente Político* et *Manifiesto Eco-Socialista*. Il a également une longue expérience de travail dans diverses organisations de la société civile, dont les Fondations Oceana et Terram au Chili où il a œuvré à titre de directeur. Il est spécialiste et adresse un regard critique sur les questions de la globalisation économique, le capitalisme, le néolibéralisme, les problématiques environnementales et les impacts économiques sur les populations, particulièrement en Amérique latine. Il a récemment fondé le *Diario Uno*, un journal hebdomadaire d'information libre et critique du Chili qui fait contrepoids à l'hégémonie de la presse chilienne.

Enrique Rivera, avocat, diplômé en droit de l'Universidad Autónoma de San Luis Potosí, au Mexique. En 1996, année où la minière canadienne transnationale Metallica Ressources (par sa filiale San Xavier) s'installe à Cerro San Pedro, état de San Luis Potosí, il rejoint l'équipe qui prend en charge la défense juridique des personnes affectées par ce projet minier. En 2006, à la suite des recours déposés, l'entreprise se voit interdire la poursuite de ses activités. Il est agressé physiquement par des gardiens de la minière qui entreprend de le poursuivre en justice. Obligé de quitter le Mexique, le 24 mai 2007, il demande l'asile politique au Canada. Il devient alors membre du groupe *Colectivo Azul* qui fait partie du

Frente Amplio Opositor contre le projet minier San Xavier et participe à la *Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine*. Actuellement, il travaille à faire connaître les problèmes générés par l'industrie extractive canadienne dans le monde.

Sergio Campusano, agriculteur et représentant de la communauté agricole autochtone Huascoaltina Diaguita depuis 2004. Il est un défenseur des droits de cette communauté, particulièrement en ce qui a trait aux droits territoriaux et culturels de ses habitants. Sa communauté se trouve affectée par de nombreux projets miniers d'entreprises transnationales, dont Pascua Lama de la compagnie canadienne Barrick Gold Corporation. Il a déposé en 2007 une plainte au nom de sa communauté devant la Commission interaméricaine des droits humains concernant les impacts de ce projet minier, situé à proximité du territoire de sa communauté.

Jethro Tulin, organisateur communautaire et fondateur en 2003 de l'Organisation de droits humains *Akali Tange Association* (ATA) en Papouasie Nouvelle-Guinée. Il est représentant de la communauté autochtone Ipili de ce pays qui est affectée par la mine Porgera de Barrick Gold Corporation. Il a contribué à documenter les situations de violation des droits humains et les impacts négatifs générés par ce projet minier. Il a participé à deux reprises à l'assemblée annuelle des actionnaires de Barrick Gold pour exposer la situation critique de sa communauté. En grande partie grâce à ses travaux de dénonciation sur la situation de la mine Porgera, le Gouvernement de Norvège a retiré l'argent de ses fonds de pension qui était investi dans la minière Barrick Gold.

Isabel Orellana, professeure au Département d'éducation et pédagogie, chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'UQAM et membre de DIALOG – Réseau québécois de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones. Elle dirige des projets de recherche qui abordent les processus sociaux de construction de savoirs en éducation relative l'environnement et à sa pertinence sociale, en particulier son apport aux processus d'émancipation, de construction identitaire, d'« empowerment » communautaire et de changement au sein de situations socio-environnementales critiques. Elle s'intéresse aux mouvements sociaux de résistance face aux transnationales minières. Elle est membre de la *Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine* et du *Groupe de travail Non à Pascua Lama-Montréal*

Gerardo Aiquel, agent de projet à l'organisme intercommunautaire L'Entraide missionnaire. Il est coordonnateur de la *Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine* et du *Groupe de travail Non à Pascua Lama-Montréal*. Socialement engagé, il travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la coopération internationale, à la défense des droits économiques, sociaux et culturels des populations du Sud, pour la justice sociale.

2.2 Discussions et réflexions

2.2.1 Exploitation des ressources naturelles dans un contexte de globalisation économique

Marcel Claude a situé les processus d'exploitation des richesses naturelles et leurs impacts sur les communautés, incluant les communautés autochtones, dans le modèle économique dominant, soit le capitalisme historique dont les fondements sont la recherche de profit, le lucre, la maximisation des bénéfices et leur concentration, l'exploitation et la conversion en capital financier de toute forme de richesse biologique, humaine et matérielle. C'est fondamentalement ce modèle, qui s'est renforcé et revitalisé depuis les vingt dernières années, et que l'on nomme aujourd'hui le néolibéralisme et la globalisation économique, qui se déploie dans toute l'Amérique latine à travers les activités des groupes économiques nationaux et transnationaux. Les groupes économiques nationaux servent maintenant les intérêts des groupes transnationaux parce qu'ils obtiennent une part importante des profits générés. .

Un aspect important de ce système est le processus d'incorporation des économies locales et nationales dans le processus de globalisation à travers les exportations vers les marchés externes, a signalé Marcel Claude. C'est pour cette raison que les exportations chiliennes se sont considérablement accrues au cours des dernières années et que l'on observe une croissance permanente de la richesse par l'indicateur de la production interne de l'économie chilienne. Quand le ministre de l'Économie ou que la Banque mondiale affirme que l'économie chilienne croît de 5 % ou 6 %, a fait remarquer Marcel Claude, tout porte à croire que ce modèle économique est un succès. Mais il faut immédiatement se questionner, a-t-il affirmé, sur ce qui croît et ce qui se développe réellement, à qui profite cette richesse. En réalité, sur les 5 % de croissance, 4,5 % appartiennent aux grandes et méga-entreprises.

Nancy Yáñez expliquait qu'un des effets de la globalisation économique est le désengagement des États dans la gestion économique de leurs ressources naturelles. Ces derniers les remettent littéralement entre les mains des entreprises privées, a-t-elle souligné. Les ressources naturelles du Chili étaient considérées par la justice chilienne comme des biens nationaux d'utilisation publique, des biens sociaux, des biens communs. Elles ont perdu ce statut avec l'application de nouvelles lois imposées par la globalisation économique. Par exemple, dans le but de compenser les impacts des activités industrielles, on a introduit le concept de responsabilité sociale des entreprises qui suppose que les entreprises assumeront un rôle social qui a été pendant longtemps celui de l'État. Ce dernier se retire donc des territoires où sont implantés des projets de développement industriels et compte sur le fait que les entreprises pourront répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels des communautés.

C'est de cette façon que les États de l'Amérique du Sud ont intégré le message de la globalisation et son modèle économique prédominant, continuait Nancy Yáñez. Le Chili est un exemple paradigmatique à cet effet. En plus de signer des traités de libre-échange commerciaux, il a effectué des modifications dans sa législation interne pour favoriser les investissements, et en particulier, les investissements directs étrangers. Ce qui, selon Marcel Claude, constitue un paradigme gagnant parce qu'il répond aux attentes des corporations multinationales et des groupes économiques et contribue à guider les ententes économiques dans les pays d'Amérique Latine.

Un autre exemple qui illustre ceci, est la situation du Mexique que nous a exposée Enrique Rivera. C'est au début des années 1980 qu'au Mexique, sous la gouvernance du PRI - *Partido Revolucionario Institucional* qui a été au pouvoir plus de 70 ans, que s'est progressivement implanté le capitalisme néolibéral. En 2000, l'élection du PAN - *Partido Acción Nacional* met le secteur de l'entreprise privée au pouvoir. La libéralisation de l'économie s'est accélérée et l'ouverture des marchés a permis l'accroissement des investissements étrangers, tout en créant de graves iniquités sociales. Carlos Salinas de Gortari a été l'un des principaux facilitateurs du projet néolibéral au Mexique, en tant que *secretario de programación y presupuesto* dans les années 80, mais surtout comme président de la République mexicaine, de 1988 à 1994, alors qu'il a signé l'Accord de libre-échange nord-américain avec le Canada et les États-Unis (ALÉNA). En 2006, le successeur de Vicente Fox est imposé par l'union des secteurs d'entreprise, l'Église catholique, les médias de communication, les partis politiques PRI et PAN pour continuer le programme économique néolibéral. Selon Enrique Rivera, le candidat qui avait réellement été élu démocratiquement ne représentait pas les intérêts de ces secteurs. C'est dans ce contexte que les entreprises transnationales extractives opèrent au Mexique.

Nancy Yáñez a exposé avec grande clarté comment au sein du système économique dominant, décrit ci-dessus, il existe des particularités juridiques qui accordent une série de privilèges avec lesquels les entreprises extractives opèrent partout dans le monde. Ce régime juridique a été établi entre autres par l'établissement de traités de libre-échange commerciaux. Ce qui a permis, non seulement d'inscrire les richesses naturelles sur le marché, mais aussi de permettre l'appropriation de ces ressources et les profits qu'elles génèrent par les grandes entreprises. Marcel Claude a précisé que ce qui caractérise ce système et permet l'accumulation d'énormes profits par une minorité de privilégiés, c'est l'accessibilité aux ressources naturelles et à une main-d'œuvre peu coûteuse. Nancy Yáñez a signalé que les privilèges dont jouissent les entreprises consistent en l'exemption de redevances et leurs capacités démesurées d'exercer leurs droits au détriment de ceux des personnes et des communautés locales et autochtones où elles opèrent. Parmi ces privilèges, il y a l'accès aux biens et services à un moindre coût. Par exemple, Javier Rodríguez Pardo a évoqué l'importante consommation d'eau par le mégaprojet minier Pascua Lama, à la frontière de l'Argentine et du Chili, qui représente selon ses recherches trois mètres cubes d'eau par seconde, et ce malgré le fait que l'entreprise Barrick Gold Corporation soutienne que tout le complexe Pascua Lama et Veladero aura une consommation d'eau plus modérée, soit moins d'un mètre cube d'eau par seconde. Un autre élément évoqué par Javier Rodríguez Pardo est le fait que l'eau soit gratuite à 4 500 et 5 000 mètres d'altitude. L'entreprise ne paie pas pour son utilisation et ne la considère pas comme un bénéfice ni comme un élément de la production. « Mais si nous faisons le calcul de la valeur de l'eau, a soutenu Javier Rodríguez Pardo, à partir des données des propres entreprises minières, ils devraient nous laisser l'or extrait pour payer l'eau et ça ne suffirait pas ».

Les traités de libre-échange commerciaux ont établi en effet des mécanismes au niveau international qui garantissent les droits des investisseurs et leur permettent d'agir en toute légalité, comme c'est le cas pour la consommation de l'eau et de l'énergie par les entreprises. Ainsi, des instances comme la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce permettent aux entreprises d'exercer leurs droits. La clause de la nation la plus favorisée (NPF) permet l'universalisation des droits corporatifs à l'intérieur des frontières, a mentionné

Nancy Yáñez. Cependant, un problème se pose lorsque les droits corporatifs prévalent sur les droits humains qui ont été acquis par la communauté internationale au cours du XXe siècle, a-t-elle continué. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'humanité s'est donnée un ensemble de droits considérés comme fondamentaux à l'échelle internationale. Aujourd'hui, ces droits pèsent moins que les droits commerciaux des grandes corporations. Toutefois, au cours des dernières années, cette situation a commencé à changer grâce aux revendications des communautés autochtones et locales et à l'action des organisations civiles qui ont exigé des organismes internationaux l'approbation de standards spécifiques en matière de droits fondamentaux. C'est ainsi que des normes favorisant la protection des peuples autochtones ont été adoptées, comme la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, adoptée en 1989 et la Déclaration universelle des droits des peuples autochtones, adoptée en 2007. Grâce à ces mécanismes, les communautés autochtones tentent aujourd'hui de minimiser les impacts des grandes entreprises qui opèrent sur leurs territoires.

2.2.2 Asymétrie et iniquité socio-écologique entre les entreprises et les communautés

Un des principaux arguments utilisés par l'*establishment* ou par ceux qui tentent de légitimer le modèle de développement prédominant, a souligné Marcel Claude, c'est que ses conséquences sont des cas particuliers qui n'affectent pas la majorité, qu'en réalité le développement a des coûts qu'il faut payer. Mais le bénéfice est majeur : la globalisation et la croissance économique sont nécessaires pour créer de l'emploi et pour que les communautés se développent et augmentent leurs revenus. Les recherches de Marcel Claude montrent tout à fait le contraire. Par exemple, au Chili, 90% des exportations sont liées à l'exploitation des ressources naturelles, soit les produits de la pêche, des mines et des forêts. Ces domaines d'exploitation sont dominés par trois grands groupes économiques, présidés par les plus grands milliardaires du monde, Angelini, Luksic et Matte, respectivement. Ce sont en effet 1% des grandes et méga-entreprises qui réalisent autour de 98% des exportations chiliennes. Tout le modèle extractif et toutes les décisions politiques et juridiques tendent à favoriser le secteur productif le plus fortuné, même s'il génère moins d'emplois et par conséquent contribue moins au développement économique du pays que d'autres secteurs, comme les secteurs artisanaux miniers et des pêches.

Dans le cas du secteur minier, les grandes corporations multinationales encaissent des profits exorbitants. Par exemple, seulement dans le domaine d'exploitation du cuivre, les méga-entreprises ont emporté 20 mille millions de dollars de profit en 2006 et 30 mille millions en 2007, ce qui correspond à tout le budget de l'État chilien (éducation, santé, infrastructure, recherche, développement, etc.). C'est à partir d'un constat similaire que Nancy Yáñez a nuancé le principe de responsabilité sociale des entreprises et montré que ce concept alimente le modèle économique et constitue un mécanisme qui favorise la consolidation des privilèges économiques. Par exemple, selon elle, la minière Escondida, de la propriété des transnationales BHP Billiton et Rio Tinto peut être considérée comme l'une des entreprises du Chili qui se comporte de la manière la plus appropriée en matière de responsabilité sociale.. Aujourd'hui, cette entreprise, génère des profits supérieurs à l'entreprise étatique CODELCO (également productrice de cuivre), ce qui signifie un recul de la sauvegarde des normes chiliennes qui étaient précisément la nationalisation du cuivre comme une des richesses stratégiques du Chili. En 2007, l'entreprise a atteint des profits de six mille millions de dollars, alors qu'elle n'a apparemment investi qu'environ 50 000 $ pour

le développement local. Ceci montre l'iniquité avec laquelle opèrent les entreprises au moment de transférer aux communautés locales les bénéfices que génère l'exploitation.

Nancy Yáñez rappelait que la conviction qui guide la décision politique des États est que le bien-être de tous les citoyens sera atteint à travers la croissance économique. En ce sens, les gouvernements s'appuient sur les promesses de création d'emplois. Mais s'il y a quelque chose que nous observons dans la majorité des cas, c'est que précisément les entreprises transnationales minières ne génèrent pas un nombre d'emplois significatif. Et si elles le font, ce sont des emplois de hauts niveaux de spécialisation qui n'absorbent que rarement la main-d'œuvre locale ou celle des communautés autochtones. À cet effet, Marcel Claude à travers une approche macroéconomique a exposé le constat suivant : 85% de la production interne du pays est réalisée par 1% des grandes et méga-entreprises qui appartiennent à des groupes économiques ou des corporations multinationales. Ces dernières n'offrent que 10% des emplois au Chili.

Par exemple, les activités économiques du groupe Luksic du secteur minier comptent pour 3 % de la production interne du pays; l'apport du groupe aux revenus tributaires est de 0,1 % et son apport à l'emploi de 0,4 %. Concernant le secteur des pêches, 80% des produits de la pêche proviennent de la surexploitation de la ressource et les pratiques industrielles de la pêche mettent en péril la survie des espèces dont les stocks ne cessent de diminuer. Les emplois générés par le secteur industriel des pêches représentent moins de 10 %, tandis que le secteur artisanal regroupe plus de 95% des emplois. De plus, la distribution des droits de pêche est inéquitable : 90% sont destinés à l'industrie et 5 % au secteur artisanal; les 70 000 familles reliées à ce secteur de l'économie ont été dramatiquement affectées par le développement de la pêche industrielle et la perte des droits de pêche, qui peuvent représenter une fois par mois. Dans le cas du secteur forestier, a continué Marcel Claude, les constats scientifiques ont démontré que les plantations de l'industrie forestière augmentent alors que la forêt naturelle du Chili diminue. Le peuple autochtone Mapuche est le plus directement affecté par cette industrie. Leurs revendications ancestrales actuelles ne sont pas liées au territoire qu'ils ont perdu à l'époque de la colonisation, comme on nous le fait croire, mais à celui qui a été usurpé depuis la dictature militaire jusqu'à aujourd'hui, conséquence de la colonisation industrielle par les groupes économiques de l'industrie forestière et de la pâte à papier, considérée un axe dynamique de l'économie chilienne.

Une telle organisation économique, a signalé Marcel Claude, entraîne de graves inégalités au sein de la société chilienne. Le Chili se trouve parmi les 12 pays dont la distribution des revenus est la plus inégalitaire. 80 % de la population chilienne ne réussit pas à satisfaire ses besoins fondamentaux. Les résultats de ce modèle économique mènent à la concentration de la richesse, à la destruction des ressources naturelles et n'ont aucun impact positif sur les professions à caractère social, les communautés et les peuples autochtones du Chili et d'ailleurs, car ils affectent toute l'humanité. Nancy Yáñez a souligné que ce qui est réellement transféré aux communautés par les entreprises, ce ne sont pas leurs bénéfices ou des programmes sociaux qu'elles développent, mais les retombées négatives sur l'environnement, la société, la culture. . Les impacts du méga développement minier sur les communautés autochtones, a-t-elle ajouté, sont sans précédents dans l'histoire de l'humanité. Javier Rodríguez Pardo a parlé de contamination, de destruction et de pillage. En opérant sur le territoire des communautés, les entreprises contraignent les populations à l'exode et créent la diaspora, a-t-il souligné. Les gens sont forcés de fuir car ils se retrouvent sans eau, sans économie régionale, sans voie pour vivre et se développer.

C'est à travers les dynamiques de globalisation économique et de déploiement des entreprises extractives transnationales que l'on constate une asymétrie et une iniquité entre les pays du Nord et du Sud, dans les Amériques. Les entreprises des pays du Nord interviennent dans les pays du Sud et s'approprient, non seulement leurs richesses naturelles, mais aussi, comme l'a précisé Javier Rodríguez Pardo, leur lèguent les déchets qu'elles produisent. Ces entreprises vont faire au Sud, a-t-il continué, ce qui leur est interdit dans leur pays. Par exemple, l'extraction de l'uranium est interdite en Colombie-Britannique, alors que des compagnies canadiennes exploitent ce minerai en Argentine et dans d'autres pays du Sud. Cette réalité est douloureuse, nous a confié Javier Rodríguez Pardo. La consommation de minéraux et d'énergie par les citoyens des pays du Nord[7] révèle de la surconsommation et du gaspillage si on la compare à celle des citoyens des pays du Sud, et ce, dans un contexte d'épuisement des richesses naturelles.

2.2.3 La résistance autochtone et l'action éducative

En réaction au déploiement des mégaprojets des transnationales extractives et aux pressions diverses exercées sur les communautés, ces dernières s'organisent pour faire face aux difficultés qu'elles vivent. Ainsi, des mouvements sociaux de résistance émergent et se consolident pour répondre aux inquiétudes, aux cris d'alarme, à l'incertitude des acteurs locaux directement touchés et des organisations qui les accompagnent. Ils élaborent des stratégies afin d'être considérés des interlocuteurs légitimes dans les prises de décisions et pour défendre leurs droits.

Jethro Tulin et Sergio Campusano, représentants des communautés autochtones, Ipili de Papouasie Nouvelle-Guinée et Diaguita de los Huascoaltinos du Chili, ont mis en évidence la lutte et la résistance de leurs communautés face au développement des mégaprojets miniers de la transnationale canadienne Barrick Gold Corporation sur leur territoire respectif.

La communauté Ipili de Papouasie Nouvelle-Guinée est directement affectée par la mine Porgera, l'une des 27 mines en opération de Barrick Gold,qui est en exploitation depuis 18 ans. Même si l'entreprise affirme qu'elle fait du développement durable et humain, la réalité est totalement à l'opposé, selon Jethro Tulin. Ce dernier a participé, au nom de sa communauté, à l'Assemblée annuelle des actionnaires de Barrick Gold en 2008 et 2009, pour dénoncer les abus aux droits humains et les dommages environnementaux faits par l'entreprise et demander une relocalisation des 5 000 personnes qui sont victimes des dommages miniers, dont plusieurs vivaient d'agriculture de subsistance. Barrick Gold se dit tout à fait consciente de la situation, mais elle a nié les allégations de Jethro Tulin. Ce dernier a décrit le conflit qui a éclaté alors que des personnes ont été menacées par des gardes de sécurité de la compagnie. Il a signalé la violence et les meurtres associés à la présence de l'entreprise, dont sa communauté a été victime. Depuis les 18 dernières années des résidus toxiques miniers sont déversés dans le système hydrique qui est l'un des derniers écosystèmes qui demeurait intact dans le pays. En ce moment, a-t-il affirmé, la situation est critique, des maisons sont brûlées, c'est l'état d'urgence.

En 2006, la communauté a demandé à la compagnie qu'une enquête soit menée afin d'élucider les circonstances entourant la mort de certains de ses membres. Elle a fait

[7] Selon les données des recherches de Javier Rodríguez Pardo, chaque citoyen états-uniens consomme 19 tonnes de minéraux par année et la population des pays du Nord, qui représente 20%, consomme 80% de l'énergie.

connaître cette situation auprès de différentes instances internationales comme celles des Nations Unies. En 2008, pour la première fois, la communauté a fait état de ses difficultés avec la minière auprès des pays étrangers. La dénonciation des dommages environnementaux a porté fruits auprès du Conseil d'éthique du ministère des Finances de la Norvège qui, en tant que responsable de la gestion des fonds de pensions de ce pays, a décidé de retirer les investissements faits dans la minière; ce qui représentait l'argent investi dans la minière environ 250 millions de dollars. Malgré cela, Jethro Tulin a signalé que la compagnie utilise toutes sortes d'excuses pour ne pas relocaliser la communauté et restaurer les dommages environnementaux. Ce sont environ 10 000 familles qui sont directement et lourdement affectées par ces dommages, a-t-il raconté. La communauté a l'impression que la compagnie exerce un contrôle sur les politiciens et sur les médias locaux depuis son installation dans le pays.

La communauté Diaguita de los Huascoaltinos, représentée par Sergio Campusano, est directement affectée par le mégaprojet minier Pascua Lama à la frontière du Chili et de l'Argentine à environ 4 700 mètres d'altitude dans la cordillère des Andes. L'entreprise canadienne Barrick Gold Corporation s'est installée, du côté chilien, sur une partie du territoire ancestral usurpé à la communauté Diaguita de los Huascoaltinos. Le projet se situe près de glaciers nécessaires à l'équilibre écologique du bassin versant Huasco, qui donne naissance à une vallée fertile du même nom, dans un milieu aride, semi-désertique et montagneux à la porte du désert d'Atacama, l'un des plus arides du monde. Le développement minier et les actions communautaires imposés par l'entreprise aux membres de la communauté ne correspondent ni à leur vision et à leurs projets de développement ni à leur mode de vie, qui consiste principalement en des activités d'élevage et agricoles. Pour eux, l'industrie minière est incompatible avec l'agriculture, telle qu'ils la pratiquent. Leur relation au territoire et à la nature est imprégnée d'une cosmovision qui n'est pas compatible au système marchand et capitaliste. Les propos de Sergio Campusano sont en ce sens éloquents :

> La sève de cette terre, mes ancêtres la défendraient. Pour cela, notre terre est notre mère, il n'y a rien ayant plus de valeur que notre mode de vie, légué par nos ancêtres[8].

Les Diaguitas se considèrent comme les gardiens de l'eau, des glaciers, des montagnes. Sergio Campusano l'évoquait en disant « ce sont tous des endroits dont on a pris soin à travers le temps, pas seulement pour nous, mais pour ceux qui suivront, pour ceux qui viendront les visiter ». Ils reconnaissent leur valeur et se sentent responsables, tel qu'illustré dans ses propos dirigés au président de Barrick.

> Nous répondons au jour le jour à cet appel, du haut de la cordillère jusqu'à la vallée fertile à peine caressée par un miraculeux filet d'eau transparent[9].

Depuis environ 2005, la communauté a entrepris plusieurs actions pour résister à ce mégaprojet minier et proposer des alternatives. Les principaux arguments de leurs

---

8 *La savia de esta tierra mis ancestros defenderán. Por ello, nuestra tierra es nuestra madre, no hay en ella nada más valioso que nuestra forma de vida, legado de nuestros antepasados* (Campusano 2006).

9 *Atendemos día a día ese llamado, desde lo alto de la cordillera hasta el fértil valle apenas acariciado por un transparente y milagroso hilo de agua* (Campusano 2006).

revendications sociales sont la protection de l'environnement et de leur territoire ancestral, la défense de la nature, la « mère-nature », de l'eau, des glaciers, de leur patrimoine culturel et historique, des traditions et de l'identité autochtones et de leurs droits de décider quel type de développement local privilégier. Sergio Campusano est venu à deux reprises au Canada avec des membres de sa communauté pour assister à l'Assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, ainsi que pour rencontrer des décideurs, des journalistes, des organisations militantes et des citoyens. En 2007, sa communauté a déposé une plainte à la Commission interaméricaine des droits humains, qui a été acceptée en févier 2010 à la Cour interaméricaine des droits humains.

En Argentine, signale Javier Rodríguez Pardo, environ quatorze mouvements sociaux se sont organisés et structurés pour lutter contre les entreprises transnationales qui s'imposaient en Patagonie. Ils ont eu recours aux tribunaux en vain, mais ils en sont ressortis gagnants devant le renforcement et de la vitalisation du mouvement de résistance sociale. L'histoire de la lutte sociale contre l'installation du premier dépotoir de déchets nucléaires est décrite dans le livre *La Patagonia no*. Javier Rodríguez Pardo parcourt les universités et les différents événements pour raconter cette expérience et faire état de la situation. Depuis quelques années, l'Argentine s'est transformée en un pays d'expoitation minière, alors qu'il ne l'était pas. Javier Rodríguez Pardo explique ce phénomène par l'épuisement des gisements de minéraux sur la planète. C'est ainsi que les entreprises extractives cherchent aujourd'hui à extraire les minerais à faible teneur, ceux-ci sont généralement dispersés sur de grands territoires et leur exploitation requiert le plus souvent une mine à ciel ouvert (c'est le cas des minerais disséminés dans les montagnes).

Il y a environ 100 ans, les États-Unis exploitaient des gisements dont la teneur du minerai était de 5%[10], a affirmé Javier Rodríguez Pardo. Aujourd'hui, on ne retrouve que des minerais à faible concentration, soit 0,4%, et quand elle sera de 0,3% 0,2%, 0,0%, c'est qu'ils seront épuisés. Qu'entend-t-on par développement durable? Que restera-t-il aux futures générations, a-t-il questionné? Le problème est que les métaux sont nécessaires. Ils entrent dans la fabrication d'un appareil électro-ménager, tout comme dans celle d'un satellite ou une d'arme nucléaire.

Toutes ces données et ces faits, les acteurs sociaux ne les connaissaient pas. Ils ont dû se les approprier pendant plusieurs années et chercher à les comprendre, afin de devenir des interlocuteurs crédibles face aux décideurs et aux entreprises. La lutte menée dans le village d'Esquel (environ 30 000 habitants) contre le projet minier de la compagnie canadienne Meridian Gold a donné de la force au mouvement social. En mars 2003, une consultation populaire a révélé que 82% de la population s'opposait au projet minier. Les économistes ne comprennent pas que nous dormons sur un lit d'or et que nous ne voulons pas l'extraire, nous a révélé Javier Rodríguez Pardo. Nous ne nous prononçons pas seulement contre les entreprises minières, mais nous ne voulons pas de la qualité de vie que nous proposent ces entreprises. Et ceci, n'est pas au détriment des communautés qui veulent ce type de développement, a-t-il conclu.

[10] « La teneur en minerai est une mesure moyenne de la quantité de minéraux métallifères contenue au sein de chaque portion de roche n'ayant pas de valeur. Elle peut être exprimée en pourcentage ou sous forme de ratio (par exemple, en onces par tonne ou grammes par tonne). Il s'agit d'un calcul complexe en raison de la concentration en minéraux qui varie à l'intérieur du gisement. Il est également important d'obtenir la mesure exacte puisque celle-ci permet de déterminer jusqu'à quel point le gisement est précieux » (Consulté en août 2010 sur : http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/economic/mining/1).

Au Mexique, ce sont les communautés autochtones qui ont été les premières à dénoncer l'ALÉNA, alors qu'elles n'en connaissaient pas encore les effets. En effet, le jour même de l'entrée en vigueur de ce traité, le 1er janvier 1994, prend naissance le mouvement révolutionnaire zapatiste, *Ejército Zapatista de Liberación Nacional*, dirigé par des Autochtones du Chiapas, dans le sud du Mexique. Ils luttent jusqu'à ce jour pour sauvegarder leurs richesses naturelles et défendre leur droit à une vie digne, équitable et de qualité. Ce sont eux, les Autochtones zapatistes, du sud de Chiapas, qui ont mis en garde le peuple mexicain sur les risques de pillage des richesses naturelles avec cet accord de libre-échange. Comment pouvaient-ils savoir, peut-on se demander? Heureusement, le mouvement autochtone de l'Amérique latine a beaucoup de sens commun. Jusqu'à ce jour, les Autochtones continuent d'être actifs, car les entreprises transnationales sont aux portes des États du Chiapas et de Oaxaca, désireuses d'exploiter les gisements miniers de ces territoires. À San Luis de Potosí, plus précisément à Cerro San Pedro, il y a une communauté qui lutte pour faire cesser l'exploitation illégale de la mine San Xavier, de la compagnie canadienne New Gold, anciennement Metallica Ressources, qui a pu s'installer dans cette région grâce à l'ALÉNA. Les acteurs sociaux du mouvement de résistance ont mené une bataille juridique qui a laissé l'entreprise sans permis légal d'exploitation. Pourtant, la minière poursuit toujours ses activités, détruisant le centre historique de la République mexicaine. À quelque 20 mètres du projet minier, se trouve un petit village, des animaux, de la végétation. À un kilomètre, il y a une petite ville de 500 000 habitants et à neuf kilomètres, une ville de deux millions d'habitants. Les impacts environnementaux concernent le danger de contamination de la nappe phréatique qui alimente justement ces habitants. Les acteurs sociaux poursuivent donc leur labeur éducatif en organisant une diversité d'activités pour conscientiser la population sur ces enjeux et tenter de faire respecter la loi. Face à cette réalité inquiétante et critique pour plusieurs communautés, en particulier pour les communautés autochtones, les conférenciers ont échangé diverses pistes qui méritent d'être considérées et approfondies.

Marcel Claude a souligné que le réchauffement climatique, la destruction des richesses naturelles, la dilapidation de la production biologique des écosystèmes sont les résultats de l'existence d'un modèle économique global capitaliste qui, selon lui, doit être repensé. C'est en récupérant les espaces politiques où se prennent les décisions que les peuples du monde pourront faire reculer ce modèle économique. Il s'agit de se réapproprier son "être politique", son autonomie collective, en relation avec les autres peuples.

Nancy Yáñez a recommandé de confronter cette situation selon une perspective de droits humains. C'est-à-dire de renforcer les stratégies qui permettent la défense de ces droits qui sont fragilisés face à la puissance des entreprises et à l'application des droits corporatifs. Les droits humains font partie des constitutions de toutes les nations du monde. Ils ont été ratifiés au niveau international par des traités et des conventions adoptés après la Seconde Guerre mondiale et perfectionnés par la suite. Ils sont le résultat des conquêtes sociales des peuples autochtones, des communautés locales et des citoyens à l'échelle mondiale.. Ces conventions sur les droits humains existent précisément pour freiner les abus commis par les États et aujourd'hui par ces grandes corporations transnationales qui opèrent dans les pays les plus vulnérables. Cette perspective de la défense des droits humains, prétend réduire l'arbitraire des États en les obligeant à se conduire de manière juste et équitable, s'ils ne veulent pas agir dans l'illégalité. Les Cours internationales ont commencé peu à peu à reconnaître ces droits, même celles qui sont dans le secteur du droit commercial international. Parallèlement à cette approche, a poursuivi Nancy Yáñez, il est nécessaire de

jeter un regard sur les processus de gouvernance présents à l'intérieur même des communautés locales et autochtones, qui depuis des milliers d'années ont démontré qu'il existe une autre façon de penser le développement. Une gouvernance qui est beaucoup plus harmonieuse avec la nature et les différentes cultures de l'humanité qui en constituent le patrimoine. Il ne s'agit pas seulement de montrer qu'il existe des systèmes de vie et de croyances distincts de ceux que l'on connaît, mais aussi de mettre en valeur les modèles de développement propres aux communautés locales et autochtones qui peuvent offrir de l'espoir à l'humanité.

Jethro Tulin, quant à lui, a mentionné que dans un contexte politique fragile, où les compagnies transnationales ont du pouvoir sur les gouvernements, les lois, les médias, les décideurs, etc., les communautés devraient pouvoir faire appel aux pays d'origine des compagnies. Au Canada, il n'y a toujours pas de lois qui contrôlent et rendent responsables les entreprises de leurs actions à l'étranger. Sachant que 75% des compagnies minières dans le monde sont canadiennes, le gouvernement canadien doit intervenir de même que la population canadienne, en appuyant, entre autres des projets de loi, tels le projet C-300 qui a été défait par six voix à la Chambre des communes, le 27 octobre 2010. Ce projet prévoyait la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation des entreprises canadiennes des secteurs minier, pétrolier et gazier qui ont des activités internationales.

Perspectives

Nos préoccupations pour les problématiques associées à l'expansion de l'industrie extractive en territoires autochtones particulièrement sont croissantes. Ce qui nous a amené à consacrer de plus en plus d'efforts à la recherche, l'intervention et la formation concernant ces situations, et à nous impliquer étroitement auprès de divers acteurs sociaux qui accompagnent les communautés affectées et auprès de ces communautés directement. Notre engagement se manifeste à travers la recherche, comme celle qui est associée à cette table ronde (voir le résumé de la recherche à l'annexe 3). Elle permet d'approfondir les connaissances sur la situation critique des communautés et de mettre en évidence et valoriser les efforts éducatifs pour sensibiliser la population et faire des pressions auprès des décideurs.

Ces activités de recherche, telles que la mise en place de la table ronde *Écojustice, éducation relative à l'environnement et enjeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives* dont fait l'objet ce rapport, peuvent aussi mener à la formulation d'alternatives. Le partenariat à l'organisation de la niche thématique *Éducation relative à l'environnement et questions d'équité socioécologique* du 5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement de mai 2009 dans lequel nous avons également œuvré (voir le rapport final de la niche à l'annexe 4), et les diverses activités parallèles, telles que des réunions de travail, nous ont permis de consolider les liens de collaboration et de travail conjoint et de renforcer notre détermination de contribuer aux efforts déployés pour empêcher le processus destructif (environnemental, social et culturel, entre autres) qui accompagne l'implantation des mégaprojets extractifs.

Une des résolutions de ces activités a été d'en finir avec l'impunité actuelle des industries extractives transnationales face aux désastres qu'elles provoquent au sein des communautés locales et autochtones et de travailler à la création d'un tribunal public pour juger ses crimes environnementaux. Dans cette perspective, notre groupe de recherche s'implique dans le Conseil d'administration de l'organisation qui vise la mise en place de ce tribunal populaire.

Bibliographie

ASOCIACIÓN ECOLOGISTA COSTARRICENSE AMIGOS DE LA TIERRA COSTA RICA (AECO-AT). 2001. *Open sky mining and its environmental impact*. Prepared on behalf of the National Opposition Front Against Open Sky Mining. Costa Rica: Ed. AECO-AT, 10 p.

AMNESTY INTERNATIONAL. 2006. *Business as usual: Violence against women in the globalized economy of the Americas*. Document de travail.

CARRERE R. 2004. *L'industrie minière : impacts sur la société et l'environnement*. Mouvement mondial pour les forêts tropicales.

CAMPUSANO S. 2006. Carta del Presidente de los Huasco Altinos al Presidente de la Corporación Barrick Gold Corporation, noviembre del 2006. Los Perales, Valle del Huasco.

CEDHA. 2006. *The Fight for Gold: Police Violently Repress Peaceful Protest at International Mining Conference in Andean Region of Argentina* (4 octobre 2006). En ligne : http://www.cedha.org.ar...

ECHAVARRÍA C. 2001. Reflexión sobre el sentido de territorio para los pueblos indígenas en el contexto del ordenamiento territorial y el desarrollo minero. *Ordenamiento territorial y minería*, Août, CRDI.

ERICSON B., HANRAHAN D. et KONG V. 2008. *The world's worst pollution problems: the top ten of the toxic twenty*. New York: Blacksmith Institute.

HOURS B. et SELIM M. 2007. Production et perte des sens du Sud. *Autrepart* 1 (41).

KORTE F. et COULSTON F. 2002. The Berlin Declaration on Gold Mining. Further Observations and Comments on the Cyanide Process to Produce Gold. *Ecotoxicology and Environmental Safety* 51: 77-78.

MCDONALD G. 2009. *Impactos de la industria extractiva en América Latina Análisis y pistas de acción.* CIDSE – Alianza de organizaciones católicas para el desarrollo.

MANZELLA L. et LUSIANI N. 2008. *Collective Report on Business and Human Rights*. *Submission to the 8 th Session of the United Nations Human Rights Council*. New York: International Network for Economic, Social and Cultural Rights (ESCR-Net).

MONTENEGRO R. A. 2003. *Research on environmental and health impact of gold mines. The Cordon Esquel case*. Cordoba, Argentine : FUNAM.

ORELLANA I., MARLEAU M.-E. et SERRANO F. 2009. *L'expansion de l'industrie minière canadienne en Amérique latine : problématiques, enjeux et cas critiques*. Montréal : Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, UQAM.

ORELLANA I. et MARLEAU M.-E. 2007. *Le projet minier Pascua Lama-Veladero*. Document de synthèse. Groupe de travail Non à Pascua Lama - Montréal.

PARLEMENT EUROPÉEN. 2010. *Résolution du Parlement européen du 5 mai 2010 sur l'interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière de l'Union européenne*. En ligne : http://www.europarl.europa.eu..., consulté en novembre 2010.

SALINAS B. et KARMY J. 2008. *Pascua Lama: Conflicto armado a nuestras espaldas*. Santiago de Chile: Quimantú.

UBAL S. La minería a cielo abierto conlleva a la destrucción del medio ambiente. *Ecoportal*. En ligne : http://www.mineria.ecoportal.net...

YÁÑEZ N. et MOLINA R. 2008. *La gran minería y los derechos indígenas en el norte de Chile*. Santiago : LOM.

ANNEXE 1

Table ronde internationale

ÉCOJUSTICE, ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX AUTOCHTONES DANS LE CONTEXTE CONTEMPORAIN DE DÉPLOIEMENT DES TRANSNATIONALES EXTRACTIVES

Lundi 11 mai 2009, 19h00

Salle DS R525, Pavillon J.-A.-De Sève, Université du Québec à Montréal

Dans le cadre des activités parallèles du 5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement
www.5weec.uqam.ca

Les transnationales extractives se déploient de façon accélérée en toute impunité et malgré leurs discours de responsabilité sociale, la réalité montre que les conséquences sont dévastatrices et souvent irréversibles pour les régions où leurs projets sont implantés. Des situations critiques d'injustice socio-environnementale ont été générées. Les processus de détérioration des écosystèmes s'associent à une importante dégradation de la qualité de vie des communautés affectées, souvent autochtones, et ce, en dépit du mirage de la création d'emplois et du progrès annoncés par ces entreprises lors de leur installation. Aussi, l'introduction de ces mégas projets a impliqué l'implantation de modes de vie exogènes, issus de cultures dominantes, qui affectent profondément l'identité de ces communautés. Cette table ronde se propose d'explorer les enjeux de divers types qui confrontent ces communautés, en particulier, en contexte autochtone et les efforts mis de l'avant pour y faire face. Les défis éducatifs issus d'une telle situation, dans le contexte actuel de globalisation économique, dont les transnationales extractives sont le corollaire, seront également abordés.

ANIMATEURS : Isabel Orellana et **Gerardo Aiquel**

INVITÉS

- **NANCY YAÑEZ,** Avocate et chercheure, co-directrice de l'Observatoire des droits autochtones et citoyens du Chili, membre partenaire de DIALOG - Réseau de la recherche et des connaissances sur les peuples autochtones;
- **JAVIER RODRIGUEZ PARDO**, Journaliste et recherchiste, fondateur et coordonnateur du Réseau d'action écologiste d'Argentine - RENACE;
- **MARCEL CLAUDE**, Directeur de la recherche, Universidad Academia Humanismo Cristiano, Chili.

Et avec la participation de :

- **ENRIQUE RIVERA**, Avocat, exilé environnemental de San Luis de Potosí, Mexique, cas de la mine San Xavier
- **SERGIO CAMPUSANO**, Chef de la communauté autochtone Diaguita Huascoaltina, Chili ;
- **JETHRO TULIN**, Représentant de la communauté Ipili et de l'Organisation de droits humains Akali Tange Association (ATA), Papouasie Nouvelle-Guinée.

Organisé dans le cadre des activités de recherche d'Isabel Orellana en partenariat avec la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine et la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.

Avec l'appui financier de DIALOG - le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones, le Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, Inter-Pares, CSN International et le Conseil Central Montréal Métropolitain

ANNEXE 2

Conférence d'ouverture
Isabel Orellana
Mai 2009

Nous vivons une époque agitée, une nouvelle époque de conquête, de répartition du monde par les grandes corporations transnationales, qui accumulent sans cesse richesses et pouvoir au sein d'un processus qui apparaît comme une escalade globale de croissance sans fin, une croissance que Pérez de Cuellar qualifie de « sans âme ». Cependant, « La vie est plus importante que le profit! » crient partout dans le monde les populations affectées par ce type de projet industriel. « L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et la terre que nous cultivons valent plus que l'or » crient les communautés affectées face aux méga projets extractifs qui sèment la destruction et la désolation sous le mirage du développement. La vie est et doit être, en effet, plus importante. Cependant, le système marchand qui nous domine, crée toutes les conditions pour que les entreprises continuent à accumuler du profit, du capital et du pouvoir en dépouillant la terre de ses richesses, et le souffle et la dignité des communautés. Elles rendent la misère endémique. La grande majorité de la population et non pas seulement victime de la marginalité sociale, mais aussi de l'impact environnemental d'un développement industriel sans limites et sans normatives, sans moyens appropriés pour le cerner et le contrôler.

Nous assistons à une croissance déchaînée, sans égard aux besoins sociaux et humains. Une croissance qu'autrefois était conquise à feu et à sang par l'expansion de nouveaux domaines coloniaux qui permettaient de gonfler le pouvoir des cours européennes. Une croissance qu'aujourd'hui se fait à l'aide des avancements scientifico-techniques les plus sophistiqués et qui ne fait qu'amplifier le pouvoir des grandes corporations transnationales. C'est l'apogée de la chrématistique, ou l'accumulation de richesses et de profit par des ruses et des stratégies pour accumuler du pouvoir, qu'Aristote condamnait car il considérait que c'est une pratique antinature, déshumanisante. En opposition à ce phénomène, il est urgent de rescaper le sens fondamental de la notion d'économie, c'est à dire, la « nomia », ou l'adoption de règles et de normes appropriées, pour faire fonctionner adéquatement « Oikos », la maison où nous vivons, notre communauté, afin que le « zoon politikon » d'Aristote ou homme politique, dans le sens large du terme, l'homme public, l'homme social, puisse s'épanouir pour vivre ensemble au sein de la trame de la vie. L'être humain est appelé à partager ce milieu de vie qui ne nous appartient pas, duquel nous ne sommes qu'un chaînon.

Il est inacceptable qu'il y ait tant de pauvreté et de misère face à l'extraordinaire abondance naturelle et culturelle existante sur la Terre. Il y a des richesses suffisantes pour assurer une vie digne et harmonieuse pour tous. Mais la réalité est si loin de l'équité et de l'équilibre ! Nous faisons face à un scénario de profonde asymétrie. Actuellement, le profit économique est prioritaire au détriment du bien être communautaire, de la santé des populations, de la paix, de la protection de l'environnement. Jusqu'à quand cette croissance sans frein au profit d'une poignée de privilégiés? Jusqu'à quand la destruction du milieu de vie, des cultures et le mépris de savoirs millénaires ? Le grand chef des Dumawish, le chef Seattle, disait, « tout ce que l'on fait à la trame de la vie, on se le fait à soi-même ». Si la tendance actuelle se poursuit, l'existence de l'être humain lui-même est mise dangereusement en péril. Voilà les

points essentiels à confronter. Il s'agit donc de repenser notre devenir, de penser le monde que nous voulons construire, et ce, conscients, que certains processus de destruction sont déjà irréversibles.

L'économiste et environnementaliste Max-Neef mettait bien en évidence notre défi : il s'impose de tenir compte des droits humains fondamentaux, il s'agit de considérer les perspectives d'un développement à échelle humaine, centré sur la création de conditions permettant à l'être humain la réalisation de ses besoins fondamentaux de manière continuelle et renouvelée. Il s'agit du respect de la vie, de dignité, d'équité et de qualité de vie adéquate. C'est un profond désir d'humanité qui anime la mobilisation sociale autour de ces questions. Le rêve du droit à la vie pour tous, comme dit Petrella, continue à être imaginé et revendiqué par les défenseurs des droits humains et sociaux. Faire alors face aux problématiques socio-environnementales et de droits humains associées à la croissance économique implique se poser des questions d'ordre fondamentalement éthique. Il s'agit d'une éthique de la vie à développer pour repenser le rapport humain-nature. Et autant les décideurs que les communautés, que les chercheurs, et les divers acteurs sociaux ont à se pencher sur ces questions. Nous avons tous à cet égard une responsabilité à assumer.

La capacité critique et créative est sollicitée avec urgence pour faire face à ces défis. Ils sont les plus complexes et cruciaux de notre époque : trouver des solutions à la crise socio-écologique contemporaine et confronter les effets pervers des tendances dominantes de développement en mettant de l'avant de nouvelles alternatives. C'est cette créativité qui est mise à preuve dans les mouvements de résistance sociale face à cette forme de « développement » dont les effets pervers se vivent douloureusement dans les régions qui subissent directement le poids des transnationales avides de s'approprier des richesses naturelles. Les peuples autochtones, qui sont souvent les premiers affectés par ces vastes projets de mégadéveloppement industriel, confrontent un double défi : défense de leurs territoires ancestraux et en même temps, la défense de leur identité et de leur droit, à l'autodétermination, maintenant reconnus dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

La résistance s'articule, les communautés autochtones et les communautés locales affectées par des développements qui détériorent leur milieu de vie, sont interpellées à dialoguer, à mettre en commun des efforts pour faire face au mêmes menaces. La résistance sociale confronte le défi de déployer diverses stratégies et de réinventer des formes de résistance qui permettent de faire face aux situations de détérioration des écosystèmes et à l'importante dégradation de la qualité de vie des communautés affectées et ce, en dépit du mirage de la création d'emplois et du progrès annoncés par ces entreprises lors de leur installation. Les communautés affectées sont interpellées à penser le présent de cette lutte, mais aussi, le devenir, à moyen et à long terme. Elles sont interpellées à revaloriser l'éducation, qui est pointée aujourd'hui comme une clé pour modeler notre avenir. Ces communautés et leurs alliés sont appelés à se pencher sur les diverses formes qui permettent la sensibilisation, la prise de conscience, le changement d'attitudes et de comportement, l'engagement des divers acteurs sociaux dans des actions efficaces et appropriées, pour faire face à un système qui prétend nous imposer la logique marchande, aveugle, irresponsable et destructive en dépit du désir d'humanité, de paix, d'équité, de respect et de solidarité.

ANNEXE 3

THÉORIES ET PRATIQUES DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DE MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE ET LIENS AUX DROITS HUMAINS : LE CAS DES DYNAMIQUES SOCIALES FACE AUX PROJETS MINIERS À RISQUE

Projet de recherche financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
2009-2012

Directrice de recherche
ISABEL ORELLANA, Professeure, Département d'éducation et pédagogie, chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Co-chercheure
LUCIE SAUVÉ, Professeure, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Assistantes de recherche
MARIE-ÈVE MARLEAU, Étudiante, Maîtrise en éducation, Université du Québec à Montréal
FRANCHEZCA SERRANO, Maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Cette recherche se propose de contribuer au développement du domaine de l'éducation relative à l'environnement - ERE (l'ERE est la dimension essentielle de l'éducation globale qui concerne les relations entre les personnes, les groupes sociaux et l'environnement) et à l'identification de liens de convergence avec l'éducation aux droits humains. Elle se penche spécifiquement sur les particularités (fondements et pratiques) de l'ERE au sein des mouvements sociaux dans le cas particulier des dynamiques sociales critiques au développement de projets miniers à risque, où sont soulevées les questions de qualité de l'environnement, de santé et de qualité de vie, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'eau et au processus de développement endogène. La question des droits humains fondamentaux liés à ces problématiques socio-écologiques est également abordée. Elle vise à enrichir une ERE qui adopte une vision de critique sociale, qui vise une appréhension plus riche et lucide des contextes complexes et des relations de ceux-ci avec les besoins des personnes et des communautés, pour contribuer à un processus de résistance créative et transformatrice des réalités qui posent problème. Elle se propose de contribuer à enrichir une ERE qui s'engage dans la formulation de propositions alternatives de développement, de nature à assurer l'équilibre entre les processus écologiques et socio-économiques, et qui mettent l'accent sur les valeurs d'humanité et de solidarité. Cette étude s'intéresse particulièrement à une ERE populaire, développée dans un contexte éducatif non formel. Elle compte privilégier une approche collaborative avec les acteurs sociaux qui œuvrent au sein des mouvements sociaux de résistance, dans notre cas, de ceux qui portent les initiatives de protection et de défense des écosystèmes, des richesses naturelles (dont l'eau), du patrimoine, des droits humains et autochtones face au déploiement de projets miniers. Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Cerner les théories et pratiques de l'éducation relative à l'environnement (ERE) au sein des mouvements sociaux qui confrontent les deux mégaprojets miniers identifiés;
- Identifier les enjeux épistémologiques, éthiques, stratégiques, éducatifs et pédagogiques des pratiques repérées.
- Identifier les convergences entre l'ERE et l'éducation aux droits humains dans un tel contexte;
- Cerner les pratiques de communauté d'apprentissage au sein de ces mouvements;

- Identifier des pistes de développement de l'ERE dans de tels contextes et optimiser les liens de convergence avec l'éducation aux droits humains.

Il s'agira également de caractériser la situation globale des deux études de cas qui font l'objet de cette étude en mettant en évidence les dimensions sociale, environnementale, économique et culturelle. Pour parvenir à cette fin, cette recherche explorera les dynamiques en place dans les bassins versants de la rivière Harricana, en Abitibi-Témiscamingue, au Québec, et de la rivière Huasco, au Chili. Les cas des mouvements sociaux qui confrontent les projets miniers Malartic et Pascua Lama, respectivement, seront étudiés. En ce qui concerne les retombées attendues pour les milieux de pratique, une approche collaborative de recherche est envisagée afin de privilégier une construction collective, conjointement avec les acteurs, du portrait de la situation au sein de laquelle ils interviennent, et de l'ERE, une contribution à une appropriation ou réappropriation de la réalité, et à une meilleure compréhension de la situation par les acteurs ; une reconnaissance et une valorisation des initiatives en cours et une contribution à l'identification collective de pistes d'amélioration des interventions développées par les acteurs des mouvements sociaux.

ANNEXE 4

Niche thématique

Éducation relative à l'environnement et équité socio-écologique

Cette niche proposait un espace privilégié pour aborder les défis éducatifs qui se dégagent des enjeux environnementaux liés aux questions de genre, de race, de classe, de pauvreté, d'iniquité, de violence et de guerre. Ces enjeux font appel à l'engagement critique de tous ceux et celles qui interviennent à promouvoir la prise de conscience des divers problèmes d'équité socio-écologique, au développement de nouvelles attitudes, comportements et valeurs face à ces situations, et à la mobilisation en faveur des transformations sociales (politiques, économiques, culturelles, etc.) qui s'imposent. De telles questions d'équité se posent particulièrement face au système dominant axé sur le profit, l'exploitation sans frein des richesses naturelles et la croissance sans limites au détriment de la qualité de vie des personnes et des communautés et la qualité de l'environnement. Elles prennent un sens particulier face à une croissance déchaînée qui se déploie sans normatives et moyens appropriés pour la cerner et la contrôler, qui va de pair avec une situation de marginalité sociale qui affecte la grande majorité de la population et qui ne tient pas compte des besoins sociaux et humains.

La situation provoquée par le déploiement des transnationales extractives (minières, gazières et pétrolières) est un exemple particulièrement inquiétant en ce sens. Nous vivons une époque agitée, une nouvelle époque de conquête et de colonisation à travers la répartition du monde par les grandes corporations transnationales. C'est l'apogée de la chrématistique, ou l'accumulation de richesses et de profit par des ruses et des stratégies, afin d'accumuler du pouvoir, de cette chrématistique condamnée par Aristote qui considérait que c'est une pratique antinature, déshumanisante. Et la question se pose sur l'urgence de rescaper, en opposition, le sens fondamental de la notion d'économie, c'est à dire, la « nomia », ou l'adoption de règles et de normes appropriées, pour faire fonctionner adéquatement « Oikos » notre maison de vie, notre communauté. Un nouveau regard mérite également d'être posé sur diverses cosmologies qui proposent un autre type de rapport Humain-Nature, plus harmonieux et respectueux de toutes les formes de vie, afin que le « zoon politikon » d'Aristote ou homme politique - dans le sens large du terme - homme public, homme social, homme multiple, complexe et divers, puisse d'épanouir pour vivre ensemble dignement, en équité, et puisse construire une culture de paix et de solidarité au sein de la trame de la vie.

Il s'agit de créer des conditions qui puissent permettre de s'épanouir le profond désir d'humanité qui anime la mobilisation sociale autour de ces questions. Il s'agit de conquérir des espaces pour le rêve du droit à la vie pour tous. La capacité critique et créative des hommes et des femmes, des vieux et des jeunes, des Autochtones et non-autochtones y est sollicitée avec urgence. Les communautés sont interpellées à penser l'aujourd'hui de cette lutte pour la vie, mais aussi, le devenir, à moyen et long terme. Elles sont interpellées à revaloriser l'éducation, qui est pointée aujourd'hui comme une clé pour modeler notre avenir. Quelle contribution l'éducation relative à l'environnement peut-elle apporter à cet effet ? Comment peut-elle contribuer à confronter ces tendances qui s'avèrent destructives pour les communautés et l'environnement ? Quel apport peut-elle réaliser pour bâtir des alternatives plus appropriées ? Comment stimuler le dialogue Nord-Sud sur ces questions à travers des projets d'action éducative ? Ce sont les questionnements qui ont servi de trame de fond pour les activités de cette niche.

Responsable de la niche :

Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine.

Coprésident (e)s :

- ISABEL ORELLANA, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement/UQAM, Groupe de travail *Non à Pascua Lama-Montréal, membre de la Coalition*
- GERARDO AIQUEL, L'Entraide Missionnaire, Groupe de travail *Non à Pascua Lama-Montréal, coordonnateur de la Coalition*

Membres du comité organisateur (sont tous et toutes des membres de la Coalition) :

- MARIE-EVE MARLEAU, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement/UQAM, Groupe de travail Non à Pascua Lama-Montréal
- ROLANDO LABRAÑA, Université de Moncton, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement/UQAM, Groupe de travail Non à Pascua Lama-Montréal
- GLORIA PEREIRA-PABENBURG, Groupe de travail Non à Pascua Lama-Montréal
- RICHARD RENSAHW, The Social Justice Committee
- ENRIQUE RIVERA, Frente Amplio Opositor – FAO - Montréal
- MARIE-DOMINIK LANGLOIS, Comité pour les droits humains en Amérique Latine

Collaborateurs pour le processus d'évaluation des propositions, en tant que membres du Comité socio-scientifique du congrès :

- SILVIA PATRICIA ACOSTA CASTILLO, Escuela de Postgrado, Universidad Autónoma « Gabriel René Moreno », Bolivie
- GILBERTO JAVIER CABRERA TRIMIÑO, Réseau de l'environnement, Ministère d'éducation supérieure, Cuba

Les diverses activités organisées dans le cadre de cette niche thématique ont bénéficié de l'appui financier de DIALOG - le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones, du Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, du fond de recherche de la professeure Isabel Orellana, du Comité organisateur du 5 Congrès mondial d'ERE, de l'ONG Inter-Pares, de la CSN International et le Conseil Central Montréal Métropolitain et du Social Justice Committee. Le programme de la niche thématique a été élaboré autour des principaux thèmes suivants :

- Mouvements sociaux de résistance et communautés
- Enjeux culturels, de genre et pauvreté
- Mobilisation sociale et engagement citoyen
- Système dominant et oppressions
- Mouvements sociaux de résistance et communautés autochtones
- Discrimination, marginalisation et émancipation
- Globalisation et résistance communautaire

La niche a bénéficié de la participation de trois invités spéciaux qui ont présenté les conférences suivantes (avec traduction simultanée en français, espagnol et anglais) :

- JAVIER RODRÍGUEZ PARDO, Réseau d'action écologiste - RENACE, Argentine. Comunidades sublevadas frente a la expansión de las transnacionales mineras.
- MARCEL CLAUDE, Université Academia de Humanismo Cristiano, Chili. Degradación ambiental, pobreza y desigualdad en Chile: desafíos educativos complejos.
- WILLIAM SACHER, Collectif Ressources d'Afrique, Canada. De l'urgence d'un contrôle démocratique sur les industries extractives canadiennes

Dans le cadre de cette niche ont été présentées 31 communications orales, huit communications par affiche, six tables rondes; trois ateliers ont également été organisés. Aussi, deux séances de film CinERE ont été mises en lien à la thématique de la niche *: Regard sur l'industrie pétrolière* et *Regard sur l'industrie minière*. Parallèlement aux séances de communications, une diversité d'activités parallèles ont été associées à cette niche, sous la coordination de la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine :

- Rencontre au Parlement fédéral, Ottawa, des invités spéciaux des mouvements de résistance aux transnationales minières canadiennes d'Amérique Latine et de Papouasie Nouvelle-Guinée, avec des parlementaires, organisée en collaboration avec Mining Watch Canada;
- Rencontre des invités d'Amérique Latine avec des membres de Social Justice Committee au sujet des impacts des entreprises minières canadiennes sur les peuples autochtones;
- Atelier de discussion et d'échange sur les stratégies de mobilisation sociale, avec la participation d'une trentaine de représentants d'organismes et d'institutions. Cet atelier, qui s'est tenu le 9 mai à L'Entraide missionnaire, a été qualifié de rencontre historique. Elle a permis d'échanger, de discuter et de réfléchir collectivement sur les diverses stratégies (éducatives, juridiques, scientifiques, culturelles, politiques, etc.) les expériences de résistance et les défis de la mobilisation sociale de résistance aux impacts socio-environnementaux, sur les droits humains et les droits autochtones, des transnationales;
- Rencontre des invités spéciaux avec les auteurs du libre « *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* »;
- Table ronde *Écojustice, Éducation relative à l'environnement et enjeux autochtones dans le contexte contemporain de déploiement des transnationales extractives* (financée par DIALOG) avec la participation d'invités spéciaux des mouvements de résistance aux entreprises minières en Amérique Latine et en Papouasie Nouvelle-Guinée. Cette activité se réalisait en lien avec les activités de recherche d'Isabel Orellana, professeure de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il s'agissait une activité gratuite et publique qui a eu lieu le 11 mai à l'UQAM et a réuni environ 80 participants. Cette table ronde a permis d'explorer les enjeux de divers types et les défis éducatifs, qui confrontent des communautés face au déploiement des transnationales minières, en particulier, en contexte autochtone et les efforts mis de l'avant pour y faire face;
- Rencontre des invités spéciaux d'Amérique Latine avec des représentants de la communauté autochtone Mohawk sur les impacts de l'industrie minière sur les droits autochtones;
- Rencontre de discussion sur des projets collectifs futurs avec les invités spéciaux d'Amérique Latine, et des membres de la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine et de la Coalition *Pour que le Québec ait une meilleure mine* autour de la perspective d'articulation d'un projet de recherche Alliance Université-Communauté (ARUC) qui puisse intégrer plusieurs des initiatives envisagées dans le cadre du congrès, dont une commission internationale d'observation des impacts des transnationales et un tribunal international qui puisse permettre de rompre l'impunité de ces corporations.;
- Entrevues et reportages a les invités spéciaux de la niche avec divers journalistes et médias.

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DE LA NICHE

Comment l'éducation relative à l'environnement peut-elle contribuer à enrichir le sens de nos vies?

- En menant de l'avant l'idée de la nécessité et l'urgence de créer une nouvelle signification de nos vies en reconstruisant notre relation à la Terre, à la trame de vie.
- En opposant une résistance au quotidien, au niveau local et au global pour s'opposer à la domination de la logique marchande véhiculée par les transnationales, qui nous dénaturalise, nous déshumanise, tant ici, comme dans les Amériques, en Afrique, en Asie, et dans tous les continents.
- En apportant à la création de liens et de relations de collaboration pour renforcer nos solidarités et joindre nos efforts en défense de la vie et en particulier, de l'eau.

Comment l'éducation relative à l'environnement peut contribuer à l'innovation sociale?

- En se joignant aux mouvements sociaux, donc aux efforts des divers acteurs sociaux qui participent aux processus de changement social, en s'engageant conjointement avec ceux-ci dans un processus commun inclusif, de construction d'un nouveau savoir et de formulation de nouvelles propositions sociales.
- En favorisant un dialogue de savoirs qui contribue à construire une nouvelle hégémonie dans une perspective d'interculturalité et de contact renouvelé avec la réalité.
- En identifiant d'autres formes d'être en communauté au sein de l'environnement.

Comment l'éducation relative à l'environnement peut influencer les politiques publiques?

- En identifiant les vides normatifs permettant de prévenir et sanctionner les crimes écologiques.
- En menant de l'avant la création d'un tribunal public sur les crimes à l'environnement (rompre l'impunité actuelle, en particulier des transnationales).
- En faisant la promotion de la nécessité de l'intégration des questions d'iniquité sociale aux problématiques environnementales, au niveau des politiques publiques.

Autres réflexions complémentaires issues de la niche :

- Le modèle de croissance économique, qui apparaît comme la solution à tous les maux est dépassé. L'augmentation des richesses financières va de pair avec un appauvrissement de la vie, dont de la qualité de vie humaine;
- Le concept de développement nécessite une redéfinition;
- La solidarité au sein des stratégies de résistance est nécessaire pour construire une interlocution légitime et crédible des communautés face aux décideurs et aux grands propriétaires;
- La communauté d'apprentissage dans un contexte de conflits miniers, apparaît comme pertinente et comme source de changement;

- La perspective de genre doit être abordée comme faisant partie de la diversité et intégrée dans le contexte social et politique pour faire face à la dominance de l'androcentrisme;
- Les revendications des droits humains doivent inclure les droits des femmes;
- Le mouvement environnemental aurait à s'enrichir du domaine du droit environnemental;
- Les mouvements sociaux de résistance aux corporations transnationales doivent être appuyés, supportés et encouragés dans leur lutte pour la protection de l'environnement et de défense des droits humains et autochtones;
- Il s'impose de repenser nos choix de société et d'empêcher les transnationales de gouverner;
- La diversité culturelle est un point de départ important pour repenser nos choix et établir une interlocution avec les décideurs;

Parmi les défis de l'éducation relative à l'environnement se trouvent : éduquer au droit à la vie, au droit à l'eau; développer une éthique de l'eau, passer d'une gestion technique de l'eau à une gestion humaine.